



Révision de loyer suite à une régul de loyer

Par **Lamiss9124**, le **29/11/2011 à 17:41**

Bonjour,

Je suis entrée dans mon logement en mars 2010, géré alors par un propriétaire particulier.

En mars 2011, mon propriétaire n'a pas souhaité augmenter mon loyer.

En août 2011, il a transmis la gérance de mon logement à une agence immobilière sans aucun changement de loyer (il a pri les frais à sa charge).

L'agence vient de m'envoyer un courrier me précisant une régul du loyer du 01/03/11 au 30/11/11 et que donc le loyer venait d'être révisé.

Ont-ils le droit de réviser le loyer alors que le propriétaire n'a pas souhaité le faire au bout d'un de location et sachant que l'agence ne gérait pas mon logement à cette époque (mars 2011)?

Et si le propriétaire en a fait la demande, en a t-il le droit aujourd'hui?

Merci de votre réponse. Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **29/11/2011 à 17:49**

Bonjour, le bailleur a tout à fait le droit de demander la révision du loyer et cela sur 5 ans en arriere. Prenez contact avec votre propriétaire pour savoir s'il est au courant de cette demande de régulation car aussi bien il a oublié de préciser à l'agence qu'il n'en souhaitez pas. S'il n'a rien spécifié à l'agence, celle-ci fait son travail, cordialement

Par **Lamiss9124**, le **29/11/2011 à 17:52**

Merci de votre réponse rapide. Cordialement.